



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de concession

Infructueux

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-105819>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **24-105819**

Reference de l'avis initial : Annonce n° **24-18986**, mise en ligne sur le site www.boamp.fr le 17/09/2024

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'acheteur Public : Ville d'Antony

Adresse : Ville d'antony, 92160 Antony

Coordonnées :

Téléphone : +33 140967352

Courriel : Marchespublics@ville-antonyy.fr

Adresse internet : <https://www.ville-antony.fr/acces-aux-marches-publics-en-cours-consultation>

Type de pouvoir adjudicateur : Autorité régionale ou locale

Activité principale :

Services généraux des administrations publiques

Code NUTS : FR105

Section 2 - Description du marché

Intitulé : La Ville souhaite confier à un Concessionnaire, à titre exclusif, la gestion du Poney-Club situé à l'intérieur du parc Heller, rue Roger Salengro.

Numéro de référence : 2024-SPDSP10A

CPV - Objet principal : 92610000

Type de marché : Services

Description succincte : GESTION DU PONEY-CLUB

Section 3.1 - Renseignements relatifs aux lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

Code(s) CPV additionnel(s) :

CPV - Objet principal : 92610000

Lieu d'exécution :

Code NUTS : FR105

Lieu principal d'exécution ou de livraison : Parc Heller à Antony

Description des prestations : Gestion du poney-club

Critères d'attribution :

- Economie générale de l'exploitation du service Qualité du service et les modalités d'exploitation du service
- Economie générale de l'exploitation du service Qualité du service et les modalités d'exploitation du service

Durée de la concession : 60 mois à compter de la notification du marché.

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne :
Non

Section 3 - Procédure

Forme de la procédure : Procédure d'attribution avec publication préalable d'un avis de concession

Section 4 - Attribution de concession

- **Une concession/un lot est attribué(e) :** Non
La concession/le lot n'a pas été attribué(e)

Informations relatives à une non-attribution

La concession/le lot n'a pas été attribué(e) : Aucune offre ou demande de participation n'a été reçue ou elles ont toutes été rejetées

Section 5 - Renseignements complémentaires

Informations complémentaires : La concession a été déclarée sans suite car les deux candidatures reçues n'étaient pas recevables.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal administratif de cergy pontoise

Adresse : 2/4 bd de l'Hautil, 95000 Cergy pontoise

Coordonnées :

Courriel : Greffe.ta-cergy-pontoise@juradm.fr

Instance chargée des procédures de recours :

Nom officiel : Tribunal administratif de cergy pontoise

Adresse : 2/4 bd de l'Hautil, 95000 Cergy pontoise

Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/09/2024